

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Rudy Martin

<https://www.cadre21.org/membres/fa4396b6f5b5ce5ed76a7a16>

Date d'obtention : 2022-08-22 19:00:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Si j'ai à résumer, je dirais que je dois enclencher le protocole sexto afin de recueillir les informations auprès de la personne "plaignante", les témoins, l'instigateur pour avoir une vision globale. À chaque fois il y a un bon moment pour interpellier à la police mais après coup nous ne sommes pas leur mandataire. Dans les cas où il y a présence de malveillance, nous informons l'instigateur de notre démarche mais référons immédiatement à la police et nous confisquons le matériel informatique où il est sujet à y avoir du matériel de pornographie juvénile. Ne jamais regarder le contenu. Je n'enclenche pas le protocole si c'est un parent qui m'interpelle à l'école mais je vais le référer aux autorités policières. S'assurer de stopper la propagation de matériel illégal et être efficace dans l'accompagnement sécuritaire et bienveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il y a des nuances subtiles parfois comme enclencher le protocole sexto avec la plaignante avant d'enclencher le protocole sexto avec la victime. Ne pas faire le protocole avec l'instigateur d'acte malveillant. Contacter la police dans les cas de non collaboration d'une personne impliquée. Ne pas prendre en charge les situations rapportées par un parent et le référer à la police. De toujours informer la police lorsque ce sera le moment opportun.

Le protocole sexto nous permet de bien guider nos interventions et d'être efficace. Je suis en droit de confisquer comme intervenant, le téléphone d'un élève où il y aurait du matériel de pornographie juvénile.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Celle où on informe l'instigateur d'actes malveillants et que l'on confisque son téléphone intelligent. Il ne faut pas compromettre une enquête possible.

Je dirais que d'informer les parents sera aussi délicat et de s'assurer de ne pas suggérer de réponse lors des entrevues avec les différents acteurs.



Au coeur de votre stratégie #DevProf



cadre21.org

